

Journée d'information

Mise en conformité de vos luminaires

Durée : 2 journées soit 14 heures

Tarif : 120€ TTC par personne

OBJECTIFS

À l'issue de ces deux jours, vous serez capable de :

- Connaître et appliquer les réglementations françaises et européennes s'appliquant aux luminaires afin de les commercialiser ;
- Fabriquer un luminaire répondant aux exigences réglementaires en vue du marquage CE ;
- Valider la conformité de ses propres luminaires ;
- Rédiger mode d'emploi et attestation de conformité UE obligatoire lors de la mise sur le marché ;
- Sécuriser et valoriser sa production de luminaires.

PRÉREQUIS

- Avoir déjà fabriqué un luminaire ou un prototype de luminaire
- Matériel à apporter : un luminaire pour l'atelier pratique + un ordinateur pour réaliser les documents obligatoires.

LIEU

Ces deux jours ont lieu en présentiel dans nos locaux situés au :
8 rue Saint Claude

PROGRAMME

Journée 1 – 7 heures

- Partie théorique :

1. Connaître et mettre en œuvre la réglementation CE

- Présentation des organismes de contrôles (DGCCRF et les Douanes) et les sanctions
- Le principe du marquage CE : L'attestation de conformité - Le marquage - Le dossier technique

2. Identifier les règles de construction du luminaire, Directive Basse tension (DBT)

- Présentation de la norme NF EN 60598
 - Indice de protection IP
 - Les classes électriques
 - Les tests
 - Les exigences principales : Stabilité – Rotation - Résistance à la traction - Températures maximales Protection des câbles - Distances dans l'air et lignes de fuite - Simple isolation, double isolation, isolation renforcée - IP

- Partie pratique :

3. Fabriquer un luminaire simple conforme

- Identifier des composants disponibles sur le marché
- Utiliser les techniques de montage et d'assemblage

Journée 2 – 7 heures

- Partie théorique :

4. Appliquer les autres directives Européennes

- CEM, Compatibilité électromagnétique
- ErP, Eco design
- RoHS, Restriction of Hazardous products
- DEEE, Déchets d'Équipements Électrique et Électronique
- RED Radio Equipment Directive

- Partie Pratique sur le luminaire du stagiaire :

5. Présenter son luminaire et les moyens mis en œuvre pour assurer la conformité à la NF EN 60598

- Réaliser de marquage CE de son luminaire
- Rédiger la déclaration de conformité UE de son luminaire
- Élaborer le mode d'emploi de son luminaire

Le luminaire de chaque participant est examiné et contrôlé. Chaque participant réalise son marquage CE, son attestation de conformité UE et son mode d'emploi.

DATES

Plusieurs sessions de deux jours par an.
contact@luminaire.org pour avoir les dates actualisées.

HORAIRES

9h30 – 12h30
13h30 – 17h30

LES PLUS

- Alternance d'apport théorique et atelier pratique
- Méthode active et participative.